Le Conseil chinois pour la coopération internationale en environnement et en développement, phases II et III (14,9 millions de dollars, 1997-2007), coprésidé par le vice-premier ministre chinois, aide la Chine à élaborer des politiques intégrées qui se fondent sur les rapports entre la durabilité environnementale et le développement socioéconomique.

Hong Kong

- En 1997, la Chine a recommencé à exercer sa souveraineté sur Hong Kong, devenue une région administrative spéciale en vertu de la formule « un pays, deux systèmes », mettant ainsi fin à 156 ans de règne britannique. En vertu de cette formule, Hong Kong pourra conserver son économie de marché et son mode de vie pendant 50 ans, soit jusqu'en 2047. Sauf en matière de défense et de relations étrangères, Hong Kong peut conduire ses affaires sans ingérence de la part des autorités chinoises. Néanmoins, son avenir économique et politique reste étroitement lié à la Chine continentale. Les fonctionnaires et les gens d'affaires hongkongais conservent de solides liens avec le continent, dont ils connaissent bien la dynamique commerciale et politique. Le Canada souscrit au maintien du statut distinct dont jouit Hong Kong et se réjouit d'avance du renforcement des institutions démocratiques sur le territoire.
- Ayant des intérêts sociaux, politiques et commerciaux à Hong Kong, le Canada a appuyé des efforts, et en a déployés lui-même, afin de maintenir la confiance dans l'avenir de Hong Kong. Les Canadiens sont d'abord venus à Hong Kong en tant que commerçants et missionnaires au milieu du XIX^e siècle. Forte aujourd'hui de 200 000 membres, la communauté canadienne à Hong Kong est la plus grande de son genre en Asie.
- Pendant la Seconde Guerre mondiale, quelque 550 soldats canadiens sont morts en défendant Hong Kong. Ce sacrifice est souligné chaque année par un service commémoratif. En 2000, d'anciens combattants et des membres de leur famille ont effectué un pèlerinage à Hong Kong.
- À l'occasion de la mission d'Équipe Canada de 2001, le premier ministre Chrétien a signé quatre accords et initiatives qui lient le Canada et la Région administrative spéciale de Hong Kong, y compris un protocole d'entente relatif à la coproduction cinématographique et audiovisuelle; un protocole d'entente pour la promotion et l'élaboration de programmes d'apprentissage sur l'Internet et de leurs applications; un accord d'entraide judiciaire en matière pénale; et un plan de travail relatif à la coopération environnementale.